

## MISSION DE L'ENSEIGNANT REFERENT

**L'enseignant référent est l'interlocuteur privilégié des parents d'enfant porteur de handicap.**

L'enseignant référent est chargé :

- D'accueillir et d'informer les élèves et les parents
- D'assurer le lien avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH
- De réunir l'équipe de suivi de la scolarisation
- De contribuer à l'évaluation des difficultés, points forts et besoins (*c'est-à-dire à remplir le Geva-sco : grille d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation en associant la famille.*)
- De favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS

Au niveau de l'Assomption, l'enseignante référente pour la scolarisation des élèves handicapés est **Madame GUILLET** : [catherine.guillet@ac-creteil.fr](mailto:catherine.guillet@ac-creteil.fr)

Au niveau de la circonscription de Bondy, il y a aussi une conseillère à la scolarisation des élèves en situation de Handicap. Il s'agit de **Madame POUGEADE** : [michele.pougeade@ac-creteil.fr](mailto:michele.pougeade@ac-creteil.fr)